

N°853

1er Juillet 2022  
Notre courriel :  
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH  
CADRES

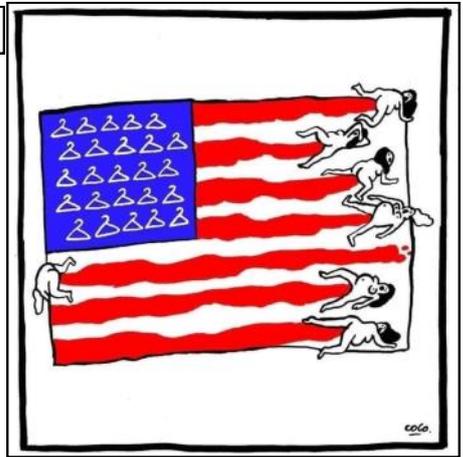


FLASH  
CADRES

## Tôt ou tard, les réac perdront

Le mouvement #MeToo démarré en 2007, mais qui s'est particulièrement développé suite à l'affaire Weinstein en octobre 2017 n'a visiblement pas été du goût des réactionnaires américains. Ont-ils peur à ce point de perdre leur pouvoir ? Toujours est-il que leur arrogance n'a pas de limite, car ils n'ont pas hésité à abroger l'arrêt Roe vs Wade rendant anticonstitutionnel le droit à l'avortement aux Etats Unis. Cela ne date que du 24 juin et déjà 12 états se sont engouffrés dans la brèche. Le coup est aussi puissant qu'est la vague féministe. Ce sont des milliers de femmes qui ne pourront plus être maitresses de leur destin, particulièrement les victimes d'agressions sexuelles.

Est-il besoin de préciser que seront les plus démunies socialement et financièrement qui en feront les frais ? Ce tsunami antisocial prouve qu'aucun pays n'est à l'abri d'un tel recul. En France, il est essentiel que le droit à l'avortement soit inscrit dans notre Constitution. Cela n'a que trop tardé. Tous les féministes du monde entier, hommes et femmes, doivent se lever pour faire entendre et amplifier leurs voix. Partout en France et dans le monde entier des manifestations sont organisées. Les réactionnaires ont perdu. Ce n'est qu'une question de temps. Le temps où la moitié de l'humanité se laissait dominer par l'autre moitié est bel et bien révolu.



## Branche Poste

### Télévente

La formation des télévendeurs à La Poste laisse à désirer. En effet, celle-ci impose la e. formation au détriment de la formation en présentiel, laissant le soin aux agents anciens et expérimentés (et très mal payés) de répondre aux questions des nouveaux arrivants. Les nouvelles recrues, que la direction veut voir immédiatement opérationnelles, subissent un accueil déplorable d'où un grand nombre de démissions malgré les difficultés de recrutement. Les télévendeurs ne sont pas des formateurs ! Ils veulent un salaire digne et un commissionnement basé sur des critères réalistes et une part collective par plateau. Ils exigent également et la reconnaissance de l'ancienneté pour la promotion et qu'un métier égale un grade 3.1 pour les gestionnaires clientèle et 3.2 pour les vendeurs.

### Les COBAS s'expriment...

À la suite du questionnaire envoyé massivement, les conseillers bancaires se sont exprimés sur leur salaire et leurs objectifs.

92,35% d'entre eux estiment que leur salaire est insuffisant, 91,42% que leur prime mensuelle doit être intégrée au salaire et 91,81% que les objectifs sont inatteignables.

Ces résultats sont en parfaite adéquation avec nos revendications.

La Cgt Fapt revendique en plus un repyramidage des grades, une augmentation des salaires des conseillers en poste au niveau des salaires à l'embauche augmentés de l'ancienneté ainsi que la neutralisation des objectifs pour les conseillers absents.

La consultation aborde également la question du télétravail, de l'autonomie et du management et sont en cours d'analyse. De nouvelles communications suivront.

## Branche Télécoms

### Fraudes à Orange

Lanceur d'alerte en 2018, Cyril Leuthreau continue son bras de fer aux prud'hommes pour faire reconnaître son licenciement par Orange comme une mauvaise protection de la part des services d'enquête internes suite à sa dénonciation d'un système de fraude massive. Suivant l'exemple des Américains de Wells Fargo, certains conseillers clients de Metz se permettaient de faire contracter des offres aux clients sans leur avis pour toucher de juteuses primes, le management fermant les yeux au minimum, encourageant la pratique sinon. Pour rappel, l'entreprise a été condamnée pour fraude en 2015 à une amende de 350 millions d'euros. L'ancien salarié est convaincu que si ces faits sont établis, « les autres opérateurs ne devraient pas hésiter à attaquer ».

### C'était une grande famille

Lors du procès en appel des ex-dirigeants de France Telecom, les victimes ont souligné leur attachement quasi-filial au groupe. Mais la reconnaissance de la "grand-mère acariâtre qui savait gratifier ses enfants" a fait place aux coups de pression et aux placardisations. Le plan Next lancé fin 2006 dans une volonté de nouvelle culture d'entreprise, réalisait 20.000 suppressions d'emplois en 3 ans. Chef de site, architecte réseau, des salariés placardisés témoignent encore aujourd'hui de leur souffrance, d'être des "rescapés" : « J'ai vu la façon dont les cadres devaient mettre les salariés en mouvement et les rendre responsables de leurs échecs, (...) c'était à vomir. » Comment peut-on agresser son personnel « au point de le rendre fou » ?

 Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT  
Union Fédérale des Cadres  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 30 - C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [ufc@cgt-fapt.fr](mailto:ufc@cgt-fapt.fr)



## Échos

### Contourner la loi !

Le métier chauffeur livreur s'est largement dégradé depuis 30 ans, avec une activité en forte croissance. Or, DHL refuse d'embaucher et recourt à la sous-traitance.

De 700 à 800 CDI en 1990, DHL est passé à environ 300 CDI et près de 1300 sous-traitants avec le même logo et la même supervision sans la grille des salaires et les avantages sociaux. De plus, pour pouvoir s'aligner sur les prix, les entreprises de la sous-traitance sont amenées à ne pas respecter le code du travail. Ces entreprises ne font que survivre au seul profit de DHL. Mais il y a espoir : la cour d'appel de Douai a estimé qu'une salariée d'une entreprise sous-traitante en liquidation était en fait salariée de DHL.

DHL devra payer...

## International

### Avancée historique à l'OIT

Après plusieurs jours de discussions, les syndicats sont parvenus à arracher l'inclusion du droit à un environnement de travail sûr et salubre sur la liste des principes et droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En d'autres termes, la santé et la sécurité au travail seront considérées comme des droits universels, ce qui oblige tous les États membres de l'OIT à appliquer les conventions encadrant ces questions, même s'ils ne les ont pas ratifiées.

À l'heure où, en France, des conventions sur les questions de santé au travail n'ont toujours pas été adoptées, ce cadre juridique international crée de nouvelles obligations pour l'État français.

C'est une grande victoire pour le camp des travailleurs.

### Correos

En Espagne, l'appel à la grève chez Correos, a pour but d'éviter son démantèlement en dénonçant l'échec du modèle de gestion des entreprises et des travailleurs, qui a placé la plus grande entreprise publique du pays dans un état de faillite technique, avec le plus grand trou économique de son histoire, a provoqué une baisse alarmante de l'activité et une suppression de 7 000 emplois. Ce modèle qui a étendu la précarité à tous les travailleurs, avec des niveaux de 25% de main-d'œuvre à temps partiel entraîne une situation sans précédent dans une entreprise publique, avec pour conséquences l'abandon du service postal public pour les citoyens du pays. La CGT FAPT apporte tout son soutien aux grévistes.

## Intergénérationnel

### Orpéa

Le groupe privé Orpea, gestionnaire d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, soupçonné de maltraitance institutionnelle et de détournements de fonds publics, a signé un accord cadre international avec la fédération syndicale internationale UNI Global Union. Si l'ambition est de garantir le droit à se syndiquer, mais aussi de promouvoir l'implantation des syndicats dans les entités du groupe, la négociation de cet accord pose de nombreuses questions. Alors que la fédération syndicale européenne EPSU plaide pour que l'activité de la prise en charge du grand âge et de la dépendance ne soit pas confiée au secteur privé lucratif, ses affiliés, notamment français, comme la CGT et le CFDT, n'ont pas été associés à la négociation.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Grossesse

La convention Internationale de l'Organisation Internationale du Travail sur la protection de la maternité a été adoptée en 1919, faisant de la protection de la maternité au travail l'une des plus anciennes normes internationales.

Depuis, cette protection n'a cessé de se renforcer. Pourtant, les discriminations dont les femmes sont victimes sont encore trop fréquentes : en 2021, plus de 3,2 % des saisines enregistrées par le défenseur des droits en matière de discrimination avaient pour motif la grossesse.

Dans 7 % des cas, la grossesse et la maternité constituent le troisième motif de discrimination pour les femmes. Malgré un droit extrêmement protecteur, les femmes continuent à subir des discriminations et ont ainsi toujours besoin du juge pour faire respecter leurs droits.

## Luttes

### Augmenter les salaires, c'est possible.

L'augmentation générale des salaires est au cœur des pré-occupations des travailleurs et des luttes en cours, et, ce, quels que soient les secteurs d'activités et les catégories. Face à cette situation le gouvernement a sa solution : supprimer les cotisations sociales. Seulement les cotisations sociales sont des salaires différés, redistribués sous forme de droit quand on en a besoin (retraite, sécu, chômage, accident de travail...). La cotisation doit rester le pilier du financement de la sécu. Pour autant l'argent existe : le versement des dividendes aux actionnaires a augmenté de 70 % alors que le salaire moyen n'a augmenté que de 20 %. La CGT, elle, propose de relever le taux d'imposition des grands groupes, de conditionner les aides publiques au respect de critères sociaux et environnementaux ou encore de taxer les profits financiers pour une meilleure répartition des richesses.

### Salaires et embauches ne décollent pas

Depuis début juin, les salariés des aéroports de Paris sont mobilisés pour exiger une augmentation des salaires et des effectifs. Mais au-delà des revendications salariales légitimes, la question de l'organisation du travail et des ressources pour répondre à la qualité de service attendue est posée. Car après des coupes sombres sur les effectifs, sous couvert de la crise sanitaire, et le niveau des prévisions de trafic à hauteur de 2019, les conséquences sur la qualité de service et la sécurité des passagers vont être majeures. L'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail sont primordiales pour l'attractivité des métiers, l'intégrité physique et mentale des salariés, et le bien travaillé. Parce qu'ils n'ont pas obtenu de réponse, l'ensemble des salariés n'ont d'autres choix que de poursuivre le mouvement et s'engager dans les actions à partir du 1er juillet et tout au long de l'été.

## Égalité

### Stop à la violence !

Eurocadres a initié le projet de directive de la Commission européenne sur la lutte contre la violence faites aux femmes. Le problème s'étant aggravé avec la pandémie, il y a eu plus d'appels d'assistance, plus de signalements, avec moins d'accompagnement possible des victimes.

Pour résoudre le problème, la directive doit être améliorée, en créant un lien entre la violence domestique et le travail ; en cas de télétravail, la responsabilité de l'employeur doit être engagée.

La protection contre la violence et le harcèlement au travail doit être organisée avec les syndicats, avec des procédures pratiques, en obligeant les employeurs à les appliquer.

Mais les managers ne doivent pas être seuls responsables de cette protection, en bénéficiant de formation.